

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 juillet à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Roland DAMOTTE, Vincent FREARD, Imann EL MOUSSAFER, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON.

**Avaient donné pouvoir :** Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Catherine CLAYEUX à Gilles PERRIN, Hamid HAMLIL à Thierry MARCJAN, Emmanuelle PALMA-GERARD à Sandrine JANIAUD LARCHER, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY et Lionel ROY à Robert NATALE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 juin 2024	Le 27 juin 2024	En exercice	50
		Présents	29
		Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

### **2024-05-12 Budget Assainissement-Attribution emprunt 2024**

*Rapporteur : Gilles COURGEY*

La CCST a sollicité plusieurs organismes bancaires dans le cadre d'une consultation pour un emprunt de 1 799 400 euros sur le budget annexe assainissement.

Cet emprunt sera destiné à financer les projets ci-dessous :

- ensemble du périmètre d'intervention de la CCST : réalisation de l'étude générale « schéma directeur d'assainissement ». Le schéma directeur est un document réglementaire, il constitue une aide à la décision pour le pilotage du service. Le coût de l'étude est de 120 000 €.
- agglomération d'assainissement de Froidefontaine : travaux de mise en séparatif et d'extension de la collecte d'eaux usées sur les communes de Brebotte et de Grosne. L'enveloppe globale du projet est estimée à 3 090 000 € (étude de conception phase avant-projet). Les travaux débuteront en 2024 et se poursuivront sur 2025.
- agglomération d'assainissement de Faverois : travaux de mise en séparatif rue Principale et rue de Delle : 800 000 € de travaux hors études et MOE. La consultation des entreprises de travaux est en cours et les travaux débuteront à l'été 2024.
- agglomération d'assainissement de Florimont : travaux rue de Courcelles et Courtelevant dont le marché de travaux a été notifié à l'entreprise début 2024 pour 508 752,69 €. Les travaux débuteront le 1er juin 2024.

Au vu des offres reçues, il est proposé au Conseil communautaire de retenir celles de la Banque des Territoires pour un emprunt de 40 ans sans préfinancement avec un taux révisable (Livret A) et échéances trimestrielles.

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De valider le choix de l'organisme attributaire et de contracter un emprunt auprès de la Banque des Territoires- Caisse des dépôts et consignations,**
- **D'accepter les principales caractéristiques du contrat de prêt :**
  - Ligne du Prêt : PSPL Aqua Prêt**
  - Montant : 1 799 400 euros**
  - Durée totale de la Ligne du Prêt : 40 ans**
  - Périodicité des échéances : Trimestrielle**
  - Index : Livret A**
  - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,40 %**
  - Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*
  - Typologie Gissler : 1A**
  - Profil d'amortissement : Echéance et intérêts prioritaires**
  - Modalité de révision : « Double révisabilité » (DR)**
  - Taux de progressivité de l'échéance : 0 %**
  - Commission d'instruction : 1 070.00 €**
- **D'autoriser le Président, déléguataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent**

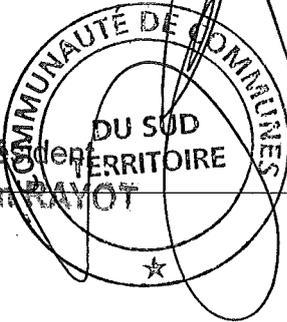
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Et publication ou notification le **LUNDI 08 JUIL. 2024**

Le Président,

Le Président  
**Christian RAYOT**



Le Président  
**Christian RAYOT**

